

# Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et enjeux eau



# Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Schéma instauré par la Loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » et précisé par le décret du 16 juin 2011

Coélaboré Préfet – Président de Région.

En 2012, prend le nom de **Plan Climat Air Energie de Champagne-Ardenne (PCAER)** sur le territoire champardennais.

LE SRCAE est un **document d'orientation, de stratégie et de cohérence** relatif à un territoire régional pour des enjeux traités séparément jusqu'alors :

- l'adaptation au changement climatique
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- la préservation de la qualité de l'air
- la politique énergétique

# Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Des objectifs à l'horizon 2020 et 2050 avec six finalités pour le territoire champardennais :

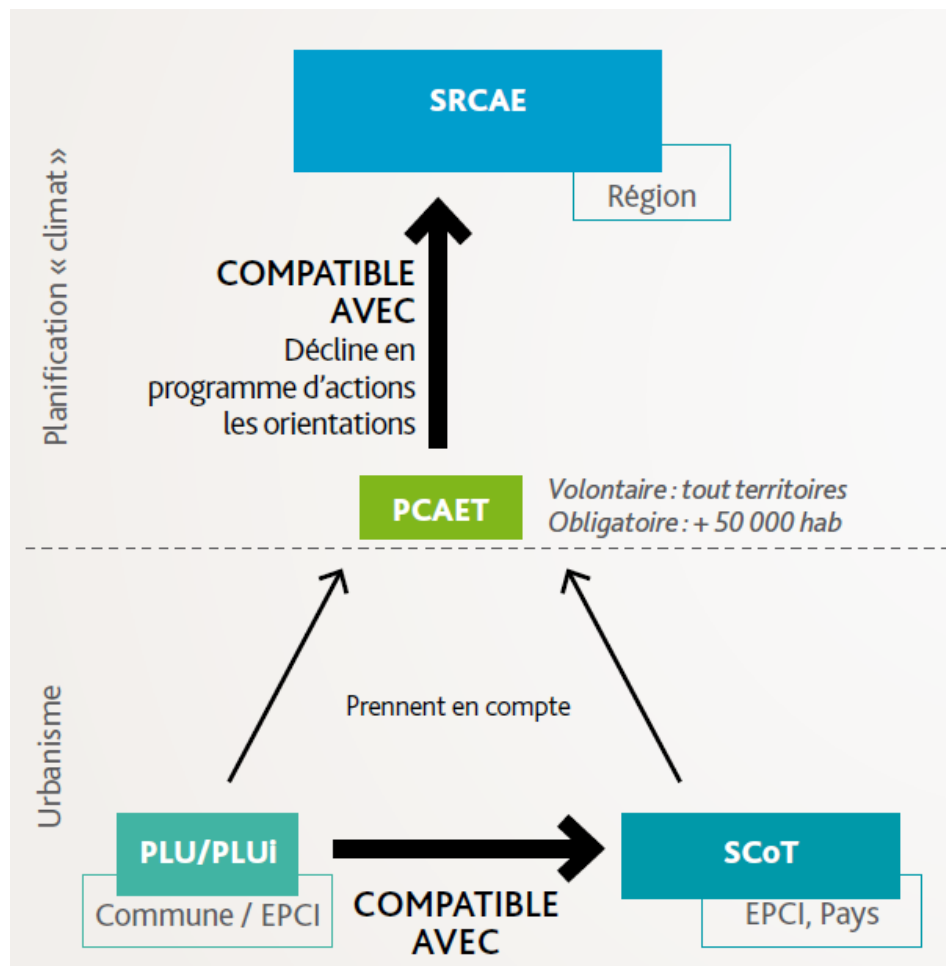
CLIMAT	<i>Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020</i>
	<i>Favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique</i>
AIR	<i>Réduire les émissions de polluants atmosphériques afin d'améliorer la qualité de l'air</i>
	<i>Réduire les effets d'une dégradation de la qualité de l'air</i>
ENERGIE	<i>Réduire de 20 % les consommations énergétiques d'ici à 2020</i>
	<i>Porter la production d'énergies renouvelables à 45% de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020</i>

# Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Une feuille de route en 15 sections pour six finalités

- *Aménagement du territoire et urbanisme*
- *Déplacements de personnes*
- *Transport de marchandises*
- *Agriculture et viticulture*
- *Forêt et valorisation du bois*
- *Bâtiments*
- *Energies renouvelables et de récupération*
- *Eau*
- *Risques naturels, technologiques et sanitaires*
- *Entreprises et établissements publics du secteur tertiaire*
- *Industrie*
- *Collectivités et territoires de projets*
- *Observatoire Régional*
- *Orientations transversales*
- *Gouvernance et mise en œuvre du PCAER*

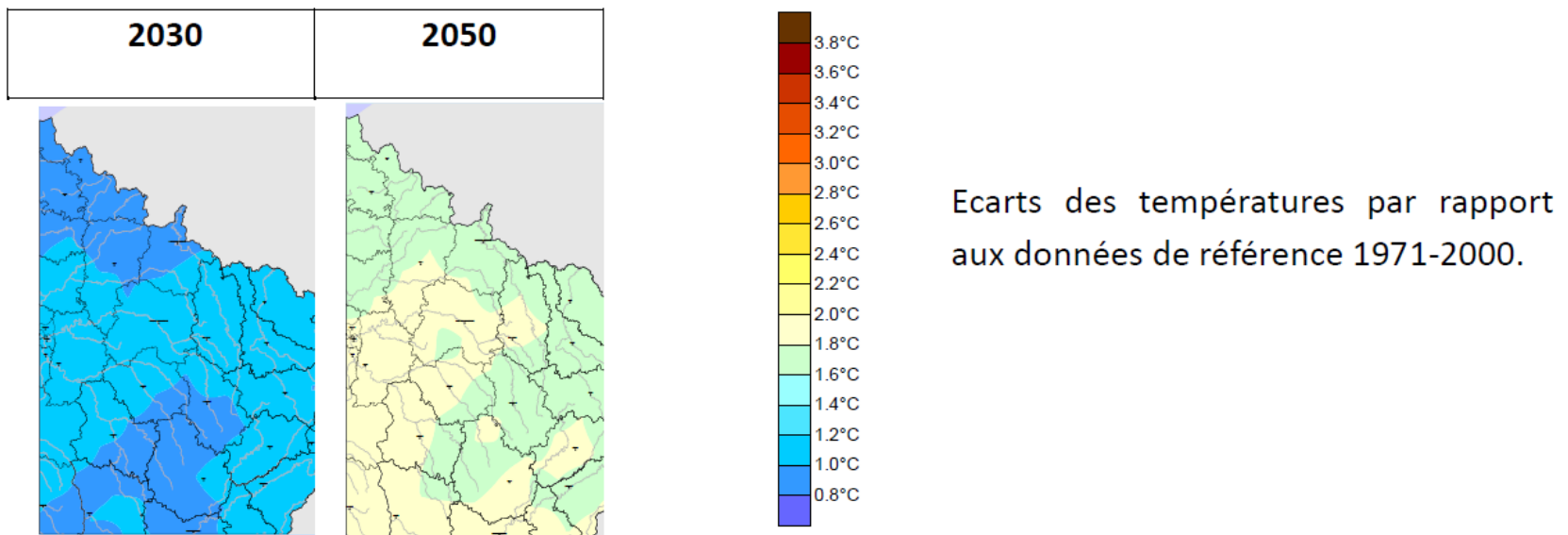
# Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) avant la loi NOTRe :



# Evolution climatique sur le territoire champardennais

Le changement climatique se traduira très certainement par une évolution des températures et des précipitations

→ **Les températures devraient augmenter, avec plus de fortes chaleurs et moins de gel**  
A l'horizon 2030, les augmentations de températures pourraient atteindre + 1 à + 1,6°C par rapport aux données de référence 1971-2000

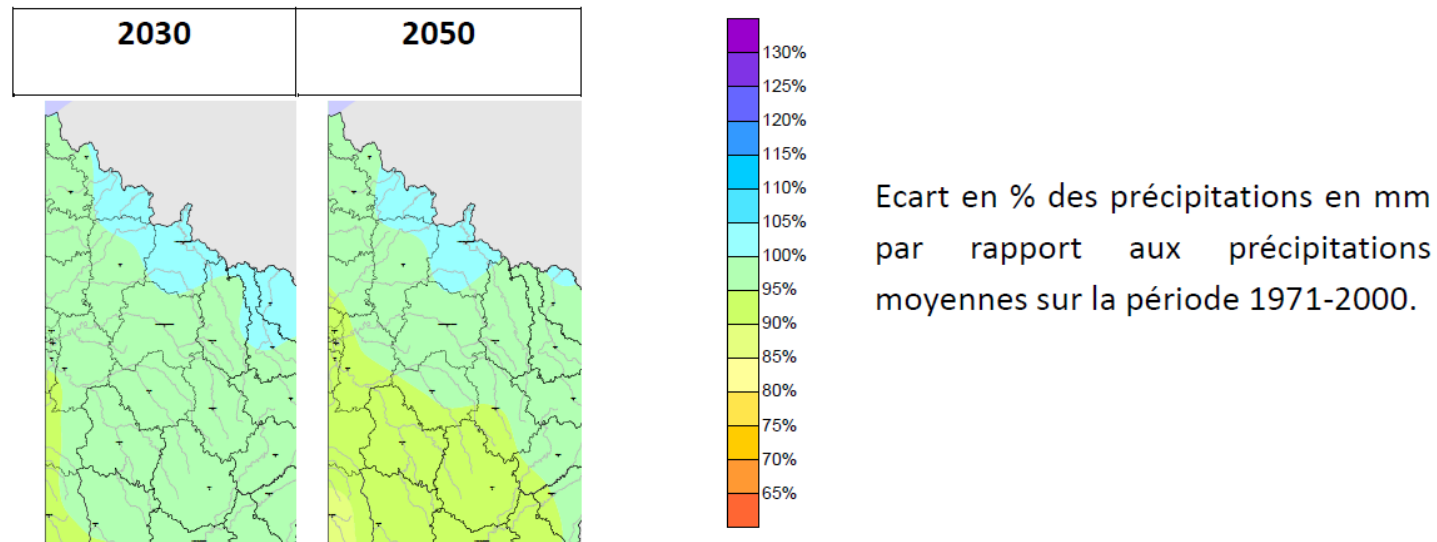


Moyenne des températures annuelles moyennes : écart à la référence en degrés aux horizons 2030 et 2050  
(source : Météo-France - scénario A2)

# Evolution climatique sur le territoire champardennais

→ Les précipitations moyennes devraient peu évoluer et rester globalement stables

- 5 à + 5 % par rapport aux données de référence 1971-2000. La difficulté restant d'appréhender surtout les épisodes extrêmes = catastrophes naturelles (inondations, crues, tempêtes, sécheresse etc...).



Moyenne annuelle des précipitations : écart à la référence en pourcentage aux horizons 2030 et 2050  
(source : Météo-France – scénario A2)

# Quels enjeux pour l'eau ?

- **sur le régime des eaux et sur les stocks d'eau disponible** : des **étiages** sans doute plus sévères, des **inondations** potentiellement plus fortes
- **sur les milieux naturels et la biodiversité** : les milieux naturels sensibles (marais, tourbières et prairies humides) pourraient souffrir des **sécheresses plus marquées**. Arrivée de nouvelles espèces, voire d'espèces invasives, de nouvelles maladies et disparition d'autres espèces **pouvant modifier la répartition des espaces naturels servant d'éponge**.



# Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) : quelles orientations pour l'eau ?



## Eau

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	
	2020	2050
<b>8.1. Améliorer la connaissance sur la ressource et la demande en eau dans le contexte de changement climatique</b>	Améliorer les connaissances sur la ressource et la demande actuelle et future	
<b>8.2. Réduire la pression quantitative et qualitative sur la ressource en eau particulièrement dans les zones sensibles ou potentiellement sensibles</b>	Réduire les consommations en eau	
<b>8.3. Favoriser la mise place d'aménagements fluviaux diffus et flexibles capables de faire face à la variabilité du climat (par exemple : maintien et restauration de zones humides)</b>	Favoriser la mise en place de réseau d'aménagements diffus et s'assurer de leur flexibilité	
<b>8.4. Prendre en compte le changement climatique dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)</b>	Prendre en compte le changement climatique dans la gestion de l'eau	

# Eau et aménagement

## Quelles actions ?

Suite aux prémices de changement climatique (crues de 1983/1990, sécheresse de 2003...), passer **de réactions d'urgence** à des **adaptations pérennes** :

- prévention et gestion des **inondations** ;
  - réduire les volumes ruisselés : infiltration et récupération des eaux pluviales,...
  - favoriser la mise en place de réseaux d'aménagements diffus et de zone d'expansion de crue,...
- **Sécurisation de l'Adduction à l'Eau Potable** et des usages économiques de l'eau en période d'étiage, notamment par l'économie d'eau, le stockage, et la reconquête/préservation de la qualité des ressources (de surface et souterraines)

**=> Ces actions doivent s'inscrire dans le cadre de l'aménagement du territoire**  
et de ses activités économiques

# Quels enjeux pour l'agriculture ?

**Sur l'agriculture**, les impacts sont différents selon les types de cultures.

Le changement climatique se traduira globalement par une hausse des besoins en eau des cultures déjà irriguées et de nouveaux besoins en irrigation.

Les épisodes pluvieux pourront impacter les récoltes et accroître la pression phytosanitaire.

Il s'agit de favoriser des pratiques agricoles productives et **économiques en intrants**, respectueuses du fonctionnement des écosystèmes notamment dans les territoires à enjeux eaux (captages eau potable, prairies humides...)

# Schéma Régional Climat Air Energie : quelles orientations pour l'agriculture ?



## Agriculture et viticulture

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	
	2020	2050
4.1. Favoriser des pratiques agricoles productives et économes en intrants, respectueuses de la santé humaine et du fonctionnement des écosystèmes	- 430 kt <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>	- 810 kt <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
4.2. Accompagner les exploitations agricoles et viticoles vers la réduction de leur dépendance aux énergies fossiles	- 680 kt <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>	- 920 kt <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
4.3. Améliorer la connaissance et réduire l'impact des activités agricoles et viticoles sur la qualité de l'air	Réduire les émissions de polluants atmosphériques	
4.4. Renforcer le lien entre le monde de la recherche et le monde agricole sur les enjeux du climat, de l'air et de l'énergie	Contribue à 4.1	

# Agriculture

## Quelles actions ?

- **Volet quantitatif :**

- **Promotion de systèmes et pratiques agricoles** exerçant une pression moindre sur la ressource en eau (gestion de la matière organique des sols, nouvelles variétés, amélioration des techniques d'irrigation...) en étroite collaboration avec la profession agricole
- Promotion d'une agriculture privilégiant des **variétés adaptées au climat local sans recours à l'irrigation** (changement de culture ou de variétés cultivées).
- **Optimisation des systèmes d'irrigation** pour réduire les pressions sur la ressource en eau.

- **Volet qualitatif :**

- **Promotion de cultures à faibles intrants et adaptées au climat local (sans irrigation), de l'agriculture biologique et de la certification environnementale**
- **Réduction de la consommation d'engrais minéraux par unité produite** par suivi des sols et optimisation des apports annuels
- ...

# Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et SRADDET

Nouveau schéma régional de planification avec la loi NOTRe et la fusion des Régions

**Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des  
Territoires (SRADDET)**

Il fusionnera plusieurs documents sectoriels ou schémas existants



# Au delà des Schémas régionaux, des dispositifs régionaux en cours d'évolution en matière de gestion de l'eau

Impacts du changement climatique



Dispositifs régionaux d'adaptation / atténuation

Réchauffement des eaux de surface



- ✓ Restauration de milieux aquatiques/zones humides
- ✓ Appel à projet ouvrages hydrauliques multifonction
- ✓ Innovation industrielle (process refroidissement)

Hausse des risques d'inondations /ruissellements



- ✓ Aides aux PAPI –SLGRI
  - notamment axes réduction vulnérabilité, ralentissement écoulements
  - appui à la maîtrise d'ouvrage
- ✓ Politique aménagement du territoire / urbanisme

Amplification des étiages, raréfaction de la ressource



- ✓ Appui à la gouvernance, SAGE supra-départementaux , EPTB
- ✓ Reconquête de la qualité des eaux souterraines (étude, animation, FREDON, zéro pesticide)
- ✓ Politique agricole (MAEc, bio, filières...)

=> Contrat cadre avec les 3 Agences de l'eau (SN, RM, RMC)



---

Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller  
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho  
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. 03 26 70 31 31

---

Maison de la Région • Place Gabriel Hocquard  
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01  
Tél. 03 87 33 60 00

[www.alsacechampagneardennelorraine.eu](http://www.alsacechampagneardennelorraine.eu)

Retrouvez-nous sur

